

Scénario

Ce scénario est issu d'une synthèse des scénarios de l'analyse des risques de la Confédération (2020) et des informations à disposition en août 2022.

Synthèse :

- Scénario : sous-alimentation en gaz (-30%)
- Durée totale à fort impact : 8 semaines
 - Economie de gaz pour la population et l'économie : octobre 2022-fin avril 2023, dure 28 semaines (7 mois à 4 semaines)
 - Commutation des installations bi-combustibles : 20 semaines (les stocks obligatoires gérés par Provisiogaz sont de 4 mois et demi)
 - Restrictions d'utilisation : 10 semaines
 - Contingentement des consommateurs non-protégés: 6 semaines (février à mars)
- Effets : progressifs – partiels - longs
- Territoire affecté pris en considération : la Suisse, le phénomène est européen

✓ Période

Début de l'événement au mois d'octobre

✓ Territoire touché

La Suisse et les pays voisins

✓ Ampleur

28 semaines (octobre 22- avril 23)

- Economie d'énergie : réduction des températures de chauffage et d'ECS
- Restriction : limitation des températures des bâtiments publics.
- Contingentement : 70% de la consommation de gaz pour les clients non-protégés



Quand le gaz vient à manquer

Les quatre niveaux d'action en cas de pénurie de gaz



1.



Appels à réduire la consommation

Décision : délégué à l'approvisionnement économique du pays (AEP)

Acteurs visés : tous les consommateurs, p. ex. limitation de la température de chauffage

+

2.



Commutation des installations bicomcombustibles du gaz au mazout

Décision : chef du DEFR

Acteurs visés : entreprises équipées d'installations bicomcombustibles

mesures supplémentaires si la pénurie perdure

+

3.



Restrictions pour certaines applications

Décision : Conseil fédéral

Activités visées : p. ex. obligation de limiter la température de chauffage dans les bâtiments publics ou les bureaux

+

4.



Contingement

Décision : Conseil fédéral

Exécution : OIC*

Acteurs visés : consommateurs non protégés

*L'OIC est une organisation d'intervention en cas de crise; en l'occurrence, l'Organisation pour l'approvisionnement en gaz en cas de crise, mise sur pied par l'Association suisse de l'industrie gazière (ASIG)

Déroulement

Depuis fin août 2022, la Confédération a mis en œuvre les mesures d'appel à économies.

A fin octobre, les installations bicomcombustibles sont basculées sur le mazout et l'approvisionnement en mazout est de la responsabilité du consommateur qui doit acheter les volumes nécessaires sur le marché. Celui-ci est suffisant mais les prix sont très élevés.

A partir de mi-décembre, une vague de froid touche la Suisse. Début janvier, les stocks de gaz desservant la Suisse sont épuisés, l'approvisionnement en gaz connaît des perturbations et les mesures en vigueur ne sont pas suffisantes. Le CF ordonne des restrictions d'utilisation ; ces dernières concernent la température de chauffage des bâtiments, l'utilisation de piscines, patinoires, halles sportives chauffées, etc.

A mi-janvier, des contingents sont mis en place pour les consommateurs non-protégés.

Impacts

La liste concrète de toutes les utilisations soumises à des restrictions et contingentement dépend du degré de sous-appvisionnement et des conditions saisonnières. Comme seules des applications et installations non essentielles sont concernées par les contingentements, les conséquences sont limitées.

#	Domaines	Impacts	Durée
1	Conduite et engagemement	Chauffage des locaux abaissé, température eau chaude sanitaire abaissée (douches)	Voir tableau
2	Santé	Le système de santé est impacté par les contingentements d'utilisation touchant leurs fournisseurs (blanchisseries, nourriture, stérilisation, etc).	Voir tableau
3	Sécurité publique	Il est supposé que le secteur pénitentiaire est un consommateur protégé, tout au moins pour le secteur résidentiel. Certains ateliers pourraient être touchés par des restrictions, voire le contingentement.	Voir tableau
4	Information à la population	Néant	Voir tableau
5	Mobilité	Néant	Voir tableau
		Néant	Voir tableau
6	Approvisionnement	<p>Le fonctionnement de la société est altéré en raison des restrictions et contingentements, voire de l'activation des bicomcombustibles (rentabilité des activités plus assurée)</p> <p>La production et la chaîne de distribution des biens alimentaires peut être impactées et conduire à des pénuries sectorielles : boulangerie, traitement et préparation des produits laitiers, serres chauffées, etc.</p> <p>Certains élevages connaissent des difficultés à maintenir les températures de leurs bâtiments.</p> <p>Les entreprises émettent des demandes d'aide économique.</p> <p>Les possibilités de loisirs sont fortement restreintes (restriction, contingentement).</p>	<p>Voir tableau</p> <p>Voir tableau</p> <p>Voir tableau</p> <p>Voir tableau</p>
7	Eaux usées (épuration)	A priori néant	Voir tableau

Semaines	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
Conduite																												
Santé																												
Sécurité publique																												
Information																												
Mobilité																												
Approv.																												
Eaux usées																												

